

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR08.49PR
concernant**

**la création de la société Energie Naturelle Mollendruz SA et l'octroi
d'un crédit d'investissement de Fr. 15'000.-- pour la souscription
d'actions de cette société.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission était composée de Mesdames les Conseillères Marianne Savary et Josy Tessa, de Messieurs les Conseillers Giuseppe Alfonzo, Charles Forestier, Jean-Yves Guyon remplaçant Jean-Louis Klaus, Bexhet Halimi, Alain Willommet, Jérôme Wulliamoz et du soussigné désigné comme rapporteur.

Monsieur le Municipal Cédric Pillonel et Monsieur Martial Bujard, Chef de Service, ont reçu votre commission dans les locaux du SEY le 19 novembre 2008. Ils lui ont présenté le projet et ont répondu à toutes les questions des commissaires à la satisfaction de ces derniers. Nous les en remercions vivement.

Si l'achat des pâturages de la Montagne de la Ville présentait à l'époque de leur acquisition un intérêt certain, cet investissement historique pourrait retrouver, avec le parc d'éoliennes projeté, un « nouveau souffle », une valeur qui pourrait avantageusement compléter son utilité actuelle tout continuant de permettre annuellement à vos autorités d'y retrouver sa Commission de gestion.

Pour mener leur projet à terme, les services industriels de la ville de Zürich (**ewz**) ont besoin d'un soutien fort des collectivités territoriales et des propriétaires fonciers concernés. En effet, si les associations Pro Natura et WWF semblent plutôt bien accueillir le projet, l'attitude de la Fondation pour la défense du paysage paraît plus réservée. La Commune de Mont-la-Ville, quant à elle, s'est déjà prononcée en faveur du projet à l'unanimité de son Conseil général.

C'est dans ce but qu'**ewz** offre d'excellentes conditions de participation à ses partenaires r en prenant à son risque les frais d'étude tout en limitant son appétit, en cas de succès, à la moitié seulement de l'énergie produite.

La première phase du projet, objet du présent préavis, consiste à la fois en la prise de participation au capital d'Energie Naturelle Mollendruz SA (**ENM SA**) ainsi qu'en une étude dont le coût ne sera supporté par les communes de La Praz, Mont-la-Ville, Juriens, Vaulion et Yverdon-les-Bains qu'à hauteur de 15'000.- francs chacune, ce qui représente au total moins de 5% du crédit d'étude, tandis qu'elle reçoivent des droits de vote identiques à ceux de la Ville de Zürich qui assume le 95% du risque..

Si les études s'avèrent concluantes et les droits de constructions acquis, la seconde phase requerra un investissement à rentabilité assurée que l'on peut estimer aujourd'hui, pour Yverdon-les-Bains, à 3 ou 4 millions.

Ainsi, la part risquée de l'investissement projeté à terme, lequel devra faire l'objet d'un nouveau préavis, n'est représentée que par les CHF 15'000.- de la participation d'Yverdon-les-Bains au capital d'**ENM SA**.

Il a été relevé qu'outre l'énergie, le projet produira un effet largement positif pour l'image de la région et que des retombées touristiques pour toutes les communes partenaires ne manqueront pas de se faire sentir.

Votre commission a passé en revue les projets de statuts et de convention d'actionnaires sans y relever d'anomalie ni d'article infondé,

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, considérant qu'il s'agit d'une excellente opportunité pour Yverdon-les-Bains d'investir dans une énergie disponible, économique et renouvelable, votre commission vous propose, à l'unanimité de ses membres d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4 ainsi que l'entier du présent préavis tels que présentés par la Municipalité.

Laurent Gabella